



## Introduction

L'antibiorésistance est un problème majeur de santé publique qui affecte la santé humaine et la santé animale. Le **règlement européen** sur les médicaments vétérinaires instaure la transmission des données relatives aux médicaments antimicrobiens utilisés chez l'animal à l'Agence Européenne du Médicament (EMA) par les Etats Membres. En France, **tous les ayants droit** du médicament vétérinaire et les fabricants et distributeurs d'aliments médicamenteux sont concernés par l'obligation de transmettre des données d'utilisation des antimicrobiens pour toutes les espèces animales. La remontée de données est une des fonctionnalités de la plateforme Calypso. **Piloté par l'Ordre des vétérinaires** en concertation avec des organisations professionnelles vétérinaires et l'ANMV, Calypso est accessible aux vétérinaires depuis le 14 mars 2023.

### Collecte des données dans CalypsoVet

Pour répondre aux exigences européennes, la France collecte les données d'utilisation de médicaments antimicrobiens vétérinaires et humains auprès des vétérinaires, des pharmacies, et des opérateurs de l'alimentation animale (FAM/DAM).



Le système a été conçu pour limiter la charge de travail des vétérinaires par une remontée automatique des données saisies dans les logiciels de prescription et de gestion des cabinets vétérinaires. Néanmoins, **chaque logiciel doit au préalable être qualifié** pour valider sa capacité à transmettre les données via une API (*Application Programming Interface*). Pour être qualifié, les logiciels doivent notamment intégrer un **référentiel espèces et sous-catégories animales**, des règles de gestion du déconditionnement et réaliser différents scénarii précisés dans un cahier des charges à disposition des éditeurs de logiciels.

La liste des logiciels qualifiés est disponible sur le site de l'Ordre. Si besoin, un formulaire en ligne est aussi disponible sur ce site internet pour une remontée manuelle.

## Discussion

En mars 2025, l'EMA publiera le premier rapport européen sur les données d'utilisation qui auront été transmises pour l'année 2023. Chaque Etat Membre a développé son propre système. Ces systèmes nationaux doivent permettre de disposer de données de qualité offrant **une couverture complète de l'utilisation par espèce animale**. D'après une enquête réalisée en avril 2024, sur 27 pays, 8 estiment collecter d'ores et déjà des données d'utilisation correspondant à plus de 90 % du tonnage des données de ventes pour les porcs, 12 estiment leur taux de couverture de 50 à 90 %. Le bilan du tonnage déclaré en France pour l'année 2023 est faible globalement. **Des efforts de la filière porcine sont nécessaires** pour une mise en place rapide des déclarations ; les données pour l'année 2024 devront être transmises à l'EMA avant le 30 juin 2025. La qualification de nouveaux logiciels devrait contribuer à une remontée plus importante des données sur les antimicrobiens dans Calypso.

### Références

- Calypso. [www.veterinaire.fr/la-profession-veterinaire/calypso-la-plateforme-au-service-du-quotidien-des-veterinaires](http://www.veterinaire.fr/la-profession-veterinaire/calypso-la-plateforme-au-service-du-quotidien-des-veterinaires)
- Anses. Médicaments antimicrobiens chez l'animal - Surveillance des ventes et des utilisations en 2023. Novembre 2024. Anses-ANMV, rapport annuel

### Données pour les porcs pour 2023

Les déclarations ont été reçues entre le 5 avril 2023 et le 27 septembre 2024. Il est recommandé aux éditeurs de logiciels de faire des remontées fréquentes des données (quotidiennes à mensuelles), mais il est possible de faire des déclarations de façon rétroactive.

#### En 2023 :

- ❖ 98 vétérinaires et 24 FAM/DAM ont déclaré des utilisations
- ❖ 9 éditeurs de logiciels différents
- ❖ **8,8 tonnes d'antimicrobiens**, soit **14,6 %** du tonnage destiné aux porcs en France selon les déclarations des titulaires d'AMM
  - 98 % Antibiotiques (surtout Tétracyclines, Sulfamides et Pénicillines)
  - + 2 % Antiprotozoaires

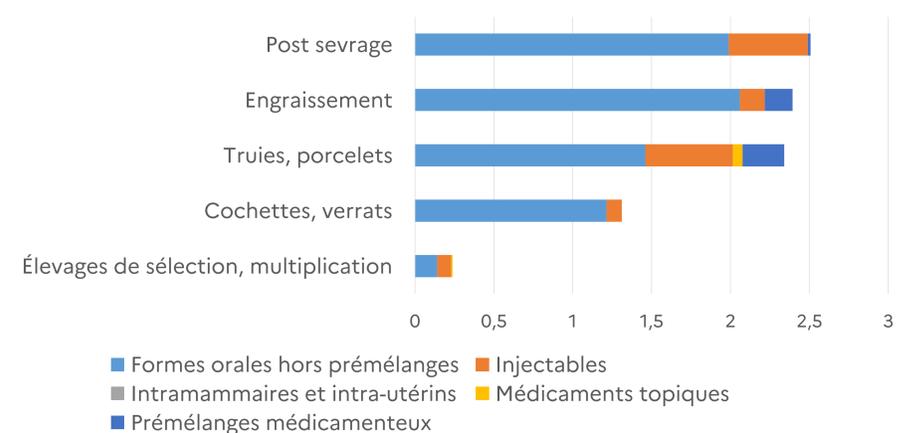


Figure : Tonnage d'antimicrobiens par sous-catégorie

